

Conseil de surveillance

Séance du 16 décembre 2010

Rapport relatif à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2011

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) approuvé par le conseil de surveillance le 21 juillet 2010 déterminait les moyens nécessaires au fonctionnement de la Société du Grand Paris jusqu'à fin 2010 et au débat public relatif au réseau du Grand Paris, commencé le 30 septembre 2010.

En 2011, la Société du Grand Paris poursuivra l'organisation du débat public jusqu'à la fin du mois de janvier, définira le schéma d'ensemble du projet en fonction de l'issue du débat public, et lancera les études et acquisitions foncières nécessaires à la mise en œuvre de ce schéma.

Les résultats du débat public n'étant pas connus à ce stade, l'EPRD soumis à la délibération du conseil de surveillance se fonde sur le projet présenté au débat public et l'estimation des dépenses correspondantes réalisée fin août 2010.

Les estimations de recettes sont fondées sur le projet de quatrième loi de finances rectificative pour 2010 et le projet de loi de finances pour 2011.

Une décision modificative pourra être présentée lors d'une prochaine réunion du conseil pour ajuster, le cas échéant, les prévisions de recettes et de dépenses en fonction, notamment, des lois de finances et de l'issue du débat public.

1. Estimation de l'exécution du budget pour 2010

a. Produits

- Ressource fiscale affectée à la Société du Grand Paris

L'article 11 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris institue une imposition forfaitaire s'appliquant au matériel roulant utilisé sur les lignes de transport en commun de voyageurs en Ile-de-France et prévoit que le produit de cette imposition est affecté, dès 2010, à la Société du Grand Paris. Le rôle correspondant a été évalué le 18 octobre 2010 pour une mise en recouvrement au 31 octobre. Le montant de l'imposition est de 60 736 080 €.



- *Subventions de l'Etat*

Au titre des dépenses liées au débat public, la Société du Grand Paris a reçu de l'Etat une subvention de 3,5 M€ sur le programme 203 *Infrastructures et services de transport* correspondant aux crédits de paiement sur 2010 d'une autorisation d'engagement ouverte sur ce programme à hauteur de 7 M€ pour 2010 et 2011.

- b. Charges**

- *Charges de personnel*

En 2010, les charges de personnel devraient s'élever à 840 K€. Les effectifs salariés par la Société seront de 17 ETP au 31 décembre et le renfort des personnels mis à disposition et des intérimaires portera l'effectif total à 49 ETP.

- *Autres charges de fonctionnement*

Les autres charges de fonctionnement devraient atteindre 7,5 M€, dont 3 M€ correspondent au remboursement des salaires des personnels mis à disposition.

2. Etat prévisionnel pour 2011

- a. Produits (399,1 M€)**

- *Ressources fiscales affectées à la Société du Grand Paris (390 M€)*

Les ressources fiscales affectées à la Société du Grand Paris en 2011 sont de trois natures.

Premièrement, le produit de l'imposition forfaitaire s'appliquant au matériel roulant instituée par la loi du 3 juin 2010 est évalué à 60 M€ dans le projet de loi de finances pour 2011.

Deuxièmement, le projet de loi de finances pour 2011 prévoit la modernisation de la taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les surfaces de stationnement perçue dans la région d'Ile-de-France et l'affectation à la Société du Grand Paris d'une part du produit de cette taxe évaluée à 213 M€ pour 2011.

Troisièmement, le projet de loi de finances institue une taxe spéciale d'équipement et prévoit l'affectation à la Société du Grand Paris de son produit, évalué à 117 M€ pour 2011.

Le produit des ressources fiscales affectées à la Société du Grand Paris devrait donc s'élever à 390 M€ en 2011.



- *Subventions de l'Etat*

Le projet de loi de finances pour 2011 prévoit, au titre du programme 112 *Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire*, une subvention pour charges de service public de 5 947 K€, soit 5 650 K€ après la mise en réserve de 5 % prévue par la circulaire 2MPAP-10-3036 relative à la préparation des budgets des opérateurs de l'État pour 2011.

Par ailleurs, la Société du Grand Paris percevra le reliquat de l'autorisation d'engagement ouverte en 2010 pour 7 M€ sur le programme 203 *Infrastructures et services de transport*, soit 3,5 M€.

La Société du Grand Paris percevra donc 9,1 M€ de subventions de l'Etat en 2011.

b. Charges (120 M€)

- *Charges de personnel*

Le montant prévisionnel pour 2011 de la masse salariale de la Société du Grand Paris est de 10,5 M€ pour un effectif moyen de 55 ETPT.

- *Autres charges de fonctionnement*

L'enveloppe globale de charges de fonctionnement hors charges de personnel s'établira à 109,5 M€, qui couvriront pour l'essentiel des études de maîtrise d'ouvrage : il s'agit en particulier d'études de faisabilité et de définition (infrastructures, énergie, première expression fonctionnelle des systèmes, faisabilité des plans masses d'ateliers dépôts...) ainsi que d'études d'urbanisme (études localisées sur les gares potentielles, études de mobilité, études de projets urbains...).

Cette enveloppe couvrira également les frais de fonctionnement de l'établissement, pour environ 6 M€ : intérimaires, provisions pour congés payés, loyers et dépenses logistiques, honoraires.

c. Investissements (100 M€)

Pour réaliser le projet présenté au débat public, la Société du Grand Paris prévoit de réaliser 100 M€ d'investissements en 2011 :

- environ 60 M€ d'acquisitions foncières ;
- environ 40 M€ de dépenses de maîtrise d'œuvre : il s'agit principalement d'études préliminaires à réaliser en préparation des dossiers d'enquête publique ;
- les investissements nécessaires à son installation dans de nouveaux locaux courant 2011 : mobilier, matériel et logiciels informatiques...